

AVRIL MAI 2023

LES ECHOS DE CLARA-VILLERACH



bulletin d'informations municipales

EDITO

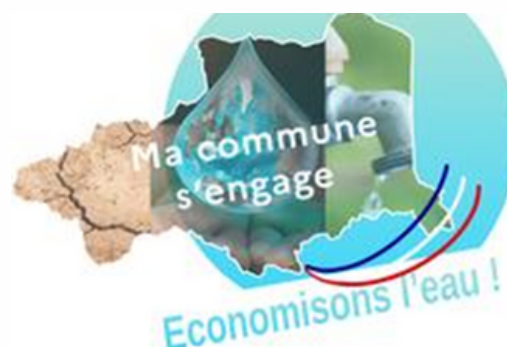
Le 6 avril 2023, le conseil municipal a été consacré essentiellement aux finances communales : approbation du compte de gestion, du compte administratif, affectation des résultats et vote du budget primitif 2023. Notre situation financière s'avère être saine. Conformément à nos engagements, le conseil municipal a décidé, cette année encore, de ne pas augmenter les taux d'imposition, aussi bien pour le bâti que le non bâti.

Les Pyrénées-Orientales sont le seul département à ne pas avoir levé les mesures de restriction sur l'usage de l'eau depuis le printemps 2022. Nous restons attentifs à l'évolution de la sécheresse et mettons en oeuvre les mesures inscrites dans les différents arrêtés du Préfet.

Plus que jamais, nous devons construire nos projets en prenant en compte la transition écologique et l'urgence climatique. A l'eau s'ajoute les risques incendie. Pour préserver nos villages, notre forêt, il nous faut redoubler de vigilance. L'élagage doit être respecté, nous devons toutes et tous participer à la sensibilisation, à l'information de nos enfants, des vacanciers, des voyageurs.

Conscients de ces enjeux, solidaires au monde agricole respectueux de l'environnement, solidaires des propriétaires d'un potager vivrier, le Conseil municipal, réuni le 2 mai, adoptera la charte communale proposée par le Préfet. Cette charte nous engagera toutes et tous dans un effort collectif.

Nous nous savons responsables. Préférer les douches aux bains et les limiter à 5 minutes grand maximum ; pour laver sa vaisselle ou son linge, ne pas multiplier les cycles en utilisant ses appareils électroménagers « à plein » ; repérer les fuites qui peuvent constituer une grande source de gaspillage ... des gestes que nombreux d'entre vous ont adopté, ne nous empêchent pas d'attendre du gouvernement une réelle politique de la préservation de la ressource en eau, pour un réel service public de l'eau, pour que demain le droit à l'eau reste un droit humain respecté.



CONTACTEZ NOUS A

commune-de-clara@orange.fr

Mairie de Clara-Villerach

1 rue de la Mairie

66500 Clara-Villerach

Tel : 09.60.43.06.36

Patrick Marcel : 06.73.94.76.36

Stéphane Salies : 06.33.96.54.16

Permanences des élus sur RDV :

A Clara les mardis de 18h30 à 19h30 et le premier samedi du mois de 10h à 12h.

A Villerach le troisième samedi du mois de 10h à 12h salle Polyvalente.

Ouverture du secrétariat Mairie au public les mercredis de 9h à 12h

Rejoignez-nous sur notre *facebook* Clara Villerach

Abonnez-vous à l'application *Panneau Pocket* pour suivre les alertes et infos pratiques de la mairie



Commissions Intercommunales

Brèves des réunions auxquelles ont participé vos élus

Commission développement économique

Le 28 Mars dernier, la commune de Fillols a accueilli la commission Développement économique à l'occasion de l'ouverture de la brasserie du village qui a fait l'objet d'un soutien économique OCMACS.

- Fonds l'OCCAL artisans boulangers : la région a décidé de réactiver le dispositif l'OCCAL afin d'aider la profession face à l'augmentation des charges énergétiques. 15 artisans boulangers sont ciblés à l'échelle intercommunale. Les dépôts de dossiers doivent se faire auprès de la région jusqu'au 30 Juin 2023.

- Bilan pépinière d'entreprises : le taux d'occupation des ateliers et bureaux est satisfaisant. Il ne reste à la location que 3 bureaux. Les entreprises Torres et Guara ont obtenu une prorogation exceptionnelle au delà des 3 ans. La société Monade spécialisée dans la conception de produits d'isolation acoustique et la communication va intégrer un atelier en 2023.

Commission Enfance Jeunesse

La commission Enfance Jeunesse de la Communauté de communes s'est réunie le 05 avril 2023. Ont été présentés, les travaux réalisés et en cours liés au Plan Particulier de Mise en Sécurité de toutes les écoles : des alarmes anti-intrusion ont été installées en 2022. L'année 2023 se consacrera à l'occultation des cours d'école et des locaux : occultation des grilles avec des panneaux ou des haies, vitres opaques sur les bâtiments...

Ont été communiquées les dates d'inscription aux centres de loisirs accueillant les enfants durant les vacances scolaires. Vous devez absolument respecter ces dates limites si vous voulez que votre enfant ait une place :

- Pour les vacances d'été : inscription du 5 au 23 juin
- Pour les vacances d'automne : inscription du 2 au 13 octobre
- Pour les vacances de Noël : inscription du 4 au 15 décembre

Pour l'inscription au restaurant scolaire pour l'année 2023-2024, les inscriptions auront lieu entre le 15 mai et le 13 juillet. Tous les retardataires se verront appliquer une pénalité.

Pour rappel, toutes ces démarches (inscriptions, paiements...) se font sur le site de la Communauté de communes Conflent Canigó via le portail famille. Chaque année le dossier de vos enfants doit y être mis à jour.

Syndicat Intercommunal du canal de Bohère budget

Les budgets du syndicat intercommunal du canal de Bohère ont été approuvés lors de la réunion du 14 avril. Pour 2022, il ressort que sur 214 204 euros de charges de fonctionnement, 81 691 euros correspondent aux charges de personnel, 45 972 euros aux charges à caractère général (gazoil, loyer...) et 69 809 euros aux amortissements des travaux réalisés. Les recettes d'un total de 233 861 euros concernent en grande partie le rôle (176 617 euros) et la dotation de la SDEM. Le report des excédents des années précédentes permettent d'équilibrer le budget 2023, budget déficitaire de 9 937 euros.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 496 473 euros dont 410 343 de travaux et 49 890 euros d'achat de matériel.

Si vous souhaitez plus de détails vous pouvez vous rapprocher de vos délégués au Syndicat intercommunal du canal de Bohère.





Conseil Communautaire

Vote du budget de la Communauté de commune

Comme vous avez pu le lire dans l'Indépendant, le vote du budget de la Communauté de communes s'est accompagné d'une hausse des taxes pour faire face à une augmentation des charges de fonctionnement liée à l'augmentation des salaires et l'inflation. Le déficit s'approche du million d'euros.

A ces charges de fonctionnement s'ajoutent celles d'investissement courantes et de projets dits structurants comme la construction de nouvelles écoles à Vinça et à Catllar, la rénovation de la maison Felip à Prades pour la création d'un espace dédié au patrimoine, aux arts et à l'histoire, au tourisme ainsi que la réhabilitation de la Piscine à Prades pour créer un espace aquatique couvert.

Après les débats en commission des finances et commission des maires, lors du débat d'orientations budgétaires en Conseil Communautaire, 3 hypothèses ont été proposées, chacune entraînant une augmentation des taxes plus ou moins importante.

Ces 3 hypothèses étaient :

- Hypothèse 1 : ne retenir que le budget de fonctionnement (moratoire sur l'ensemble du budget d'investissement)
- Hypothèse 2 : les investissements courants et la construction des écoles à Vinça et Catllar s'ajoutant au budget de fonctionnement
- Hypothèse 3 : intégration à l'hypothèse 2 de la réhabilitation de la Piscine à Prades.

Le vote du Conseil Communautaire, réuni le 13 avril, s'est prononcé sur l'hypothèse 2 avec une économie sur certaines opérations d'investissement comme le moratoire sur les opérations façades, PYLOT...

Après concertation avec vos élus Conseillers Municipaux, le Maire, délégué communautaire, a voté :

- Abstention sur le budget de fonctionnement
- Abstention sur le relèvement des taxes
- Contre le programme pluriannuel d'investissements

Ces votes ont été motivés par une volonté de ne pas s'opposer à certains services à la personne notamment à une politique enfance jeunesse nécessaire à l'éducation de nos enfants.

Conseil Municipal

Vote du budget de la commune

Le Conseil municipal réuni le 6 avril dernier a voté le budget de la commune. Pour 2022, le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement (résultat de la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement) d'un montant de 81 712 euros. Le total des charges de fonctionnement est de 169 563 euros, le total des recettes de fonctionnement est de 251 274 euros. Les économies budgétaires sur notre consommation électrique communale, impact de l'extinction nocturne peuvent être chiffrées à 3 686 euros pour 2022 et ce malgré l'augmentation du coût de l'énergie.

Ce résultat est significatif d'une gestion saine des finances de la commune, par la maîtrise de l'ensemble des charges de personnel ainsi que des charges financières. A ce jour la commune rembourse un seul emprunt dont l'échéance est de 18 846 euros et dont le terme est fixé en 2026.

Le budget primitif 2023, prévoit un excédent de fonctionnement de 31 795 euros, pour un total de charges de 231 794 euros et un total de produits de 263 589 euros.

La section investissement est arrêtée pour un montant de 866 519 euros correspondant à la réalisation de programmes d'aménagement des bâtiments communaux, de la voirie, de la sécurisation des villages, de la jeunesse et les sports. La réalisation de ce programme reste soumise à des subventions en attente de notification.

Le Conseil municipal a voté des taux d'imposition inchangés pour l'année 2023 à savoir :

- Taxe foncière bâti 37,48
- Taxe foncière non bâti 74,56
- Taxe habitation (résidence secondaire) 11,97



Nouveaux employés communaux

Louis Savart a été recruté via le centre de gestion. Il a pris ses fonctions le 3 avril en remplacement de Frédéric Marché en disponibilité jusqu'au premier avril 2024.

Nadine Pérez remplace jusqu'en juin Maryse Trivière au secrétariat de la Mairie. Nous souhaitons à Maryse un bon rétablissement.

Site Internet de Clara-Villerach

Un nouveau site Internet pour la commune est en cours de construction. Différentes réunions se sont tenues avec des habitants et des élus pour structurer l'arborescence du futur site, dont la dernière le 25 avril. Nous espérons voir ce projet se concrétiser en 2024. Merci à Marie-Josée Lago et Mickael Yobou Yobou pour leur participation.

Installation des antennes 4G à Clara et Villerach

L'installation d'antennes 4G s'inscrit dans le cadre du plan New Deal Mobile, doté de plusieurs milliards d'euros d'investissement et visant à résorber la fracture numérique. Parmi les engagements de ce plan, les opérateurs sélectionnés ont l'obligation de déployer 5 000 nouveaux sites mobiles d'ici 2026. Clara-Villerach est intégrée dans l'arrêté ministériel du 1er février 2022.

Le projet d'implantation des antennes 4G avance. Il permettra d'assurer une couverture mobile 4G de qualité sur l'ensemble de la commune. L'implantation de l'antenne pour Villerach se fera en remplacement de l'antenne TDF déjà existante sur la parcelle C562. Les élus de la commune se sont fortement mobilisés pour qu'une nouvelle antenne ne soit pas construite et ce dans une volonté de préserver nos paysages. Le permis de construire a été déposé.

A Clara, les études s'orientent vers une implantation sur les parcelles autour du château d'eau du haut.

Travaux

Travaux réalisés : Nettoyage des gouttières des bâtiments communaux, réparation des bancs publics sur Villerach (en cours sur Clara), travaux d'élagage, pose des panneaux Village fleuri.

Travaux à venir : Finition des WC publics du nouveau parking à Clara et rénovation des WC publics du parc de jeux à Villerach.

Nous remercions le foyer de vie de Marquixanes qui a confectionné les planches pour la rénovation des bancs et Jean-Pierre Azaïs qui les a fixées.





Rencontre avec... Nathalie et Mélodie, responsables de la médiathèque Espérance, Clara-Villerach



C'est en 2017 que Nathalie Pélissié a décidé de s'installer dans l'ancien café de ses arrière-grands-parents à Villerach, le café du Canigou, après y avoir passé tant de vacances. Passionnée de lecture, dès son arrivée, elle s'est rendue dans les bibliothèques de la commune. Celle de Clara était définitivement fermée quant à celle de Villerach, elle vivait. On pouvait y voir à travers les carreaux une armoire cadenassée avec des livres donnés par des habitants.

En 2020, une fois élue conseillère municipale déléguée au patrimoine et à la culture, elle s'est empressée de redonner vie à la lecture dans la commune. Avec l'aide de Célia, une habitante bénévole, elles ont regroupé les deux bibliothèques dans l'ancienne école de Villerach et ont aménagé les locaux en y installant étagères, rayonnages et bureaux. Elles ont acheté un fond propre de livres et renouvelé régulièrement le stock d'ouvrages empruntés à la bibliothèque départementale de Thuir et à la médiathèque de Prades. Le public a été accueilli d'abord tous les samedis matins. Pour intégrer le réseau des médiathèques du Conflent, elles ont ouvert deux heures de plus, le mercredi après-midi. Les rendez-vous étaient lancés auprès des habitants qui savaient qu'ils pouvaient s'y retrouver pour partager un café, emprunter un livre, des magazines ou un DVD.

Célia a quitté Villerach et Mélodie Keovongsack arrivée à l'été 2022 n'a pas hésité à reprendre le flambeau. De part son métier, agent spécialisé petite enfance, Mélodie a su enrichir la médiathèque en complétant le rayon enfance-jeunesse, en créant un coin petite enfance (tapis, fauteuil, jeux, coloriages et premiers livres) et un espace ado (romans, BD, jeux de société, dessins).

C'est cette même année que la médiathèque a été baptisée Espérance en mémoire à la maîtresse d'école Espérance Montségur qui avait enseigné dans ces locaux de 1912 à 1925.

Mélodie a aussi développé les animations déjà proposées par Nathalie en lien avec les événements nationaux (La nuit de la lecture, le printemps des poètes...), les fêtes locales (Sant Jordi...) et traditionnelles (Halloween, Noël, Pâques...), des activités autour du livre (les après-midis contes et pâtisserie) et du cinéma (ciné-goûter). En effet, la proximité avec la salle des fêtes permet de marier la culture à la cuisine et de proposer des crêpes parties, des ateliers créatifs (décoration des œufs de Pâques et pain perdu)...

Les habitants peuvent participer et proposer des activités tel que Dom'y qui partage sa passion pour le dessin et la peinture avec petits et grands. La médiathèque est aussi un lieu de rencontres intergénérationnelles et les tournois de babyfoot permettent de s'affronter à n'importe quel âge.

Aux horaires d'ouverture, habitants de Clara-Villerach, munis de votre carte d'adhérent gratuite (la même que celle des autres médiathèques, mise en place dès cet été) vous pouvez emprunter les livres présents dans les rayons et commander tous ceux du réseau, à savoir les ouvrages disponibles à Marquixanes, Mosset, Sahorre, Villefranche de Conflent, Catllar, Vinça, Baillestavy, Olette-Evol et Prades.

Vous avez la possibilité de vous connecter à Internet grâce au point informatique mis à votre disposition ainsi que d'imprimer si besoin un document. Nathalie et Mélodie peuvent vous accompagner dans vos démarches en ligne.

Venez les rencontrer et profiter d'un bain de culture autour d'un café et de quelques gourmandises !

Médiathèque de Clara-Villerach « Espérance », ancienne école de Villerach

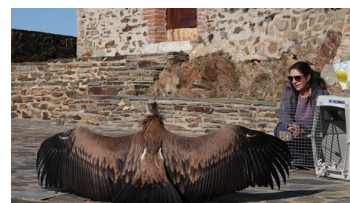
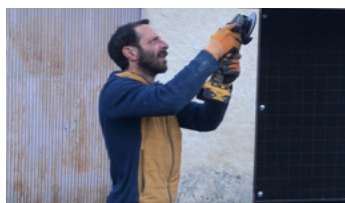
Horaires d'ouverture : Mercredi 16h15-18h15

Samedi 10h30-12h30

mediathequeclaravillerach@gmail.com

Facebook : Médiathèque de Clara-Villerach « Espérance »

Si vous êtes un professionnel du village (artisan, acteur économique...) et que vous souhaitez faire connaître votre entreprise via ce bulletin municipal, rapprochez-vous de vos élus.

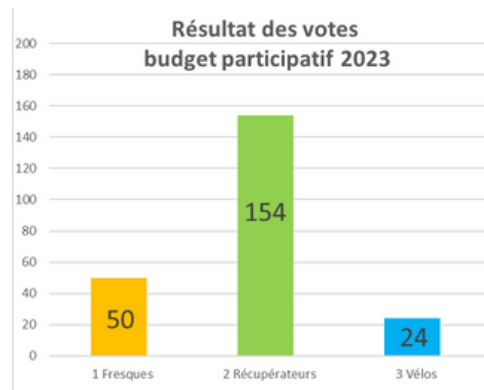




Résultat des votes pour le budget participatif

Vous êtes 76 habitants à vous être prononcés lors du vote du budget participatif. Trois projets étaient en compétition. Ce sont les récupérateurs d'eau de pluie qui ont collecté le plus de voix (154 voix), suivi des fresques (50 voix) puis des vélos électriques (24 voix). Il est vrai qu'avec la sécheresse que nous traversons, l'idée est toute adaptée.

Bravo au Lauréat d'avoir soumis cette proposition qui a largement remporté les suffrages. L'équipe municipale va maintenant se rapprocher des porteurs de projet et étudier avec eux les modalités de mise en œuvre des projets. Nous espérons surtout que la pluie se décide à tomber !



Des déchets au compost

La plateforme de compostage collectif installée à Clara a trouvé son rythme de croisière, ça transforme sec ! Depuis le mois de novembre, une vingtaine de foyers participent aux opérations et un troisième silo a été installé. Les silos sont aérés chaque semaine (l'oxygène une des clés du processus !) et sont entièrement retournés lorsque nous opérons un transvasement entre silos dès que le premier silo est plein.

Petits rappels pour continuer à faire au mieux :

- plus les déchets amenés au compost sont petits et fins, plus vite ils se décomposeront. Merci de cisailler au mieux !
- plus les déchets amenés au compost sont variés (en respectant les consignes inscrites sur le panneau) meilleur sera le compost. Si on remplit en une journée la moitié d'un silo avec un seul produit (des oranges pressés par exemple) cela ne produira pas un compost équilibré.
- « allier les contraires » le compost a besoin de matière sèche/brune/carbonée et de matière verte/humide/azotée n'oubliez pas d'ajouter également du broyat (à disposition sur place) lors de vos apports. C'est ce broyat qui apporte la matière sèche dans notre système.

La suite ? Il est temps de récolter le fruit de notre travail. Equipé de ce que la technologie a produit de plus performant, nos bras, nous pouvons tamiser un des trois silos dont le compost est mûr.

Une session de tamisage aura lieu le **dimanche 14 mai de 10h à midi**, rdv aux composteurs. Les participants pourront récupérer du compost prêt à l'emploi dans la limite des stocks disponibles. Si la chaleur nous accable, nous pourrons nous ravitailler d'une bonne Alzina disponible sur la place. En faisant nous pourrons continuer à échanger sur l'utilisation du compost au jardin : nourrir le sol qui nourrira la plante tout un programme !

Simon Moliner, responsable du composteur collectif à Clara

On vous répond : Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties (problèmes de voisinage, différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires, différends relatifs à un contrat de travail, litiges de la consommation, litiges entre commerçants, litiges en matière de droit rural, litiges en matière prud'homale). Vous pouvez saisir le conciliateur de justice avant d'intenter une action en justice. Ce recours est gratuit.

Contact à Prades : andre.zaepfel@conciliateurdejustice.fr

ALP : Maison France Services de Prades

32 Avenue Pasteur, 66500 PRADES

Jours de permanence : 2ème et 4ème mardis du mois de 9 h à 12 h uniquement sur rendez-vous



Conciliation
de Justice



Réunion citoyenne

Sécheresse et impact sur le canal de Bohère

La réunion était organisée par le Conseil municipal de Clara-Villerach, son représentant au Syndicat intercommunal du Canal de Bohère Michel Bliguet dit Vapeur et l'élue en charge de la démocratie participative Sophie Zuber. M. Bernard Lambert, vice-président du Syndicat, Président de la Fédération des canaux du Conflent et siégeant également au Syndicat du Bassin Versant de la Têt pour la Communauté de Communes Conflent Canigó, a été invité comme intervenant pour partager avec les participants des informations suite au comité sécheresse du 22 mars et concernant le fonctionnement du canal de Bohère. La réunion a rassemblé une cinquantaine de personnes de la commune de Clara-Villerach et des autres communes du périmètre d'irrigation du Canal de Bohère.

Les objectifs de la réunion étaient :

- Amener aux usagers du canal de Bohère des éléments de compréhension au sujet :
 - de la situation climatique et son impact sur le canal
 - du fonctionnement du canal de Bohère (histoire, fonctionnement de la prise d'eau, débit réservé, gestion de l'entretien, budget, rôle et dépenses de fonctionnement, tour d'arrosage, travail des agents)
 - du décret préfectoral en cours précisant que l'eau des canaux est actuellement réservée aux agriculteurs.
- Donner la parole aux usagers du canal de Bohère concernant leurs interrogations, les difficultés rencontrées, leurs mécontentements
- Chercher des pistes de solutions ou actions à mettre en place pour améliorer la situation en tant qu'usagers, en tant qu'élus délégués au syndicat intercommunal du canal de Bohère, en tant qu'élus communaux dans le cadre de l'invitation du Préfet à lui faire remonter les éléments sur le vécu de la situation sur le terrain.

Après les éléments de présentation de la situation amenés par Bernard Lambert, les échanges avec les personnes présentes ont permis d'échanger sur plusieurs problématiques comme le sentiment d'injustice concernant les débits prélevés entre les différents canaux du Conflent ; le sentiment d'injustice sur les choix de priorité d'usage (décret préfectoral), par exemple et notamment concernant l'irrigation des potagers nourriciers et d'utilité sociale ; le manque ou la perte d'information concernant les tours d'eau et les conflits entre les usagers des aiguilles ; la difficulté à accepter de payer son rôle alors qu'on a l'interdiction d'utiliser l'eau, le souhait de plusieurs personnes de pouvoir être mieux associées aux réflexions conduites au sein du syndicat intercommunal. Ces questionnements ont été débattus et des éléments de réponse ont pu commencer à être apportés. Pour plus de détails, vous pouvez vous rapprocher de Sophie Zuber pour recevoir le compte-rendu complet de la réunion.

Pour donner suite, une deuxième réunion a été organisée avec les irrigants de la branche de Montroux le 14 avril. Elle a permis de reposer les modes de fonctionnement et d'usage de cette branche du canal.

En parallèle un travail de recherche et de numérisation des documents du canal comme les horaires d'ouverture et de fermeture des vannes de Bohère et les tours d'eau à la parcelle au-delà des vannes a commencé. Vous pouvez également vous rapprocher de Sophie Zuber pour en savoir davantage. sophielaure.zuber@gmail.com





Sécheresse : passage au niveau crise

La préfecture a décidé ce vendredi 28 avril d'activer le niveau le plus élevé du plan sécheresse dans les Pyrénées-Orientales pour les secteurs de la Têt et de l'Agly, ce qui va se traduire par de nouvelles restrictions d'eau à compter du 10 mai. Un niveau de crise qui aura des impacts importants pour les particuliers comme pour les professionnels.

Le choix du passage au niveau de gravité le plus élevé s'appuie notamment sur l'étude du niveau de la ressource dans les cours d'eau et les nappes phréatiques. Actuellement, la disponibilité en eau sur ces secteurs ne permet pas d'assurer tous les usages. En passant en état de crise, le Préfet se dote de moyens pour préserver les usages prioritaires que sont l'accès à l'eau potable pour les habitants et la lutte contre les risques incendie.

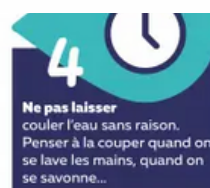
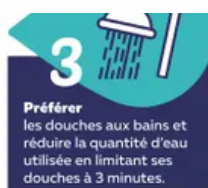
L'arrêté préfectoral qui entrera en vigueur le 10 mai apportera plus de précisions sur les nouvelles restrictions mais il s'agit bien maintenant d'arbitrer entre les différents secteurs économiques (tourisme, arboriculture, élevage...) pour éviter au maximum la casse économique. En attendant, le dispositif actuel "d'alerte renforcée" est prolongé jusqu'au 9 mai.

Que faire ? Chacun et chacune peut prendre sa part et ses responsabilités en limitant au maximum sa consommation d'eau.

Dans les semaines qui ont précédé cette décision, comme près de 200 communes du Département, Clara-Villerach a travaillé sur la réduction de la consommation d'eau et a délibéré lors de sa séance du 6 avril et le 4 mai, il adoptera la Charte municipale proposée par le Préfet autour de 9 engagements dont notamment :

- Déclencher dans les meilleurs délais un plan d'économies maximales sur l'ensemble des équipements et bâtiments de la commune : Fermeture du canal d'irrigation communal sur Clara, ce canal ne desservant aucun agriculteur, jusqu'à ce que la situation hydrique s'améliore et en application des mesures arrêtées par les services de la Préfecture. Fermeture des points d'eau publics de la commune : Aires de jeux à Clara et Villerach, Terrain multisports à Clara, Cimetières à Clara et Villerach, Barbecues à Clara et Villerach, Fontaines Eglise à Clara et Abri-bus à Villerach. Installation de récupérateurs ou réservoirs d'eau de pluie sur l'ensemble des bâtiments communaux : Mairie, Salles des fêtes à Clara et Villerach, Médiathèque à Villerach, sur l'ensemble des locaux sanitaires publiques (toilettes) à Clara et Villerach. Décision de ne réaliser aucune nouvelle plantation en 2023 hormis les cultures dont les besoins hydriques se limitent aux eaux pluviales et paillage des plantations anciennes.
- Lancer une concertation territoriale avec la population, les acteurs économiques, associatifs ou sportifs pour rechercher des économies d'eau supplémentaires et les mettre en œuvre dans le cadre d'un engagement volontaire.
- Conduire des opérations d'information à destination de la population et des touristes sur les restrictions applicables et sur les gestes d'économie (affichage municipal, flyers, réunions publiques, réseaux sociaux communaux, bulletins d'information communaux, etc.).
- Inciter à la bonne mise en œuvre par les particuliers des restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux et si nécessaire, en adéquation avec les moyens techniques et humains de la commune, reprendre les dispositions de l'arrêté préfectoral dans un arrêté municipal.
- Participer aux échanges d'informations avec les administrations en charge de la régulation des usages de l'eau.
- Mettre en place, ou aider à la mise en place, des récupérateurs d'eau de pluie et tout système individuel d'économie d'eau potable là où c'est possible : Notre équipe étudie actuellement la mise en place d'un accompagnement des habitants pour l'équipement en récupérateurs d'eau pluviale.
- Sophie Zuber, adjointe au Maire a été désignée référente eau.

RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'EAU, C'EST PAS LA MER À BOIRE !





Risques incendie : Tous acteurs de la préservation de nos espaces naturels et de nos vies !!

En forêt, s'il est impensable et inutile de tout débroussailler, il est des secteurs où l'intervention est une obligation légale (OLD). C'est le cas de notre commune. Déjà, à l'automne dernier, suite à la réunion citoyenne "notre forêt, notre ressource", nous vous avons rappelé les règles concernant ces obligations de débroussaillage auxquelles nous sommes soumis, dans le souci de nous sécuriser tous face aux risques incendie. Sur un terrain parfaitement débroussaillé, le feu passe sans grand dommage et le travail des sapeurs-pompiers est sécurisé et facilité. Plus de moyens de secours peuvent dès lors être mobilisés pour la lutte contre le feu de forêt. Le débroussaillage protège les habitations et évite la propagation de feux accidentels dans les propriétés situées en forêt ou à proximité.

Cette année les Obligations légales de débroussaillage ont été avancées au 15 mai ! Pour plus d'information, rendez-vous en mairie ou sur <http://www.prevention-incendie-foret.com/connaître-les-regles/debroussaillage>

La situation de sécheresse actuelle renforce le risque accru pour notre territoire de voir se propager des feux importants et ravageurs. Le barrage de Vinça qui doit servir à remplir les Canadairs n'a pas encore pu atteindre son seuil de remplissage. Si vous avez levé les yeux sur les hauteurs qui surplombent nos villages, il ne vous aura pas échappé qu'une grande partie des pins d'Autriche sont morts de manque d'eau. L'ONF estime que ce sont près de 60 % de ces plantations qui ne survivront pas. Au-delà du reflet de l'état hydrique des sols que cela représente, ces pins morts accroissent le risque incendie. Déjà, le 11 avril dernier un petit départ de feu rue des vignes à Clara a pu être rapidement éteint mais montre que la situation est sensible. Tout geste irréfléchi peut avoir des conséquences dramatiques.

Nos récents échanges avec les agents de l'ONF mettent au cœur des dispositifs de lutte contre les incendies, la prévention autour des comportements à risque. En effet, rappelons que 9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine ! Dans les massifs forestiers comme dans vos jardins, les bons gestes sont à adopter car on pense toujours que cela ne peut pas nous arriver et pourtant ! Fumer dans les massifs, faire des feux en dehors des places à feux agréées sont interdits, allumer un barbecue, utiliser des outils qui produisent des étincelles et que le terrain n'est pas débroussaillé représente un risque... interdictions ou tout simplement bon sens, tous ces gestes peuvent avoir des conséquences dramatiques.

En concertation avec différents services concernés, des restrictions pourront être mises en place dans les semaines qui viennent. En attendant, place à la vigilance et à la responsabilité de chacun ! Une idée pour ne pas se priver de grillades : remplacer le barbecue par la plancha. Une Plancha est disponible à la salle des fêtes. Elle peut être réservée une semaine à l'avance en envoyant un mail à la mairie.





Un printemps festif





VIE MUNICIPALE ET AUTRES INFOS

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Les commémorations auront lieu **à 10h30 à Clara et à 11h15 à Villerach**. Les cérémonies seront suivies d'un apéritif offert par la mairie à l'ancienne école de Villerach. Le four et une braise seront préparés pour un repas partagé.

Composteur collectif

A partir du 1er janvier 2024, il sera interdit de mettre dans la poubelle d'ordures ménagères les biodéchets. Les particuliers seront obligés de trier leurs déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, résidus du jardin, marc et filtres à café usagés, coquilles d'œufs...).

Fête de la Nature

Le **we du 20-21 mai**, la France entière célèbre la Nature ! A Clara-Villerach des animations seront proposées autour de nos sens et de notre forêt. Marie Martin et Simon Moliner de la Commission environnement en partenariat avec Audrey présidente de l'association La charbonnière, Céline Bosch art et hypno-thérapeute, Jean Marie Granja photographe naturaliste et Marcel Ricordeau passionné de nature, vous proposent un riche programme qui éveillera vos sens (voir le programme joint).

Méchoui du printemps

L'association Sempres Endavant organise le méchoui du printemps le **dimanche 28 mai**. Inscription auprès de Bruno ou de Stéphane avant le 21 mai.

Fête des voisins

Elle se célèbre le **samedi 03 juin**. Vous souhaitez célébrer la fête des voisins ? Informez la mairie de vos initiatives, elles seront communiquées.



Fête de la Saint Jean

La fête de la Saint-Jean sera célébrée dans nos deux villages **le samedi 23 juin**. Les grillades seront offertes par la commune. Le comité d'animation de Clara propose une animation DJ et buvette à cette occasion. Sempres Endavant offrira l'apéritif à Villerach.

Clara-Villerach en Fête

Début juillet, le programme des festivités est en préparation en partenariat avec l'association Villerach Sempres Endavant et le comité d'animation de Clara.

Carnaval 2024

Après débats et discussions entre les représentants des associations, du Conseil des jeunes et des habitants intéressés le thème du Carnaval de l'année prochaine a été décidé : "Clara-Villerach en route pour les JO à bord du petit train jaune". Le char sera donc à l'effigie de notre petit canari catalan et sera accompagné des sportifs, supporters, contrôleur et voyageurs en partance pour les Jeux Olympiques 2024.

A tous les bricoleurs qui veulent participer à cette aventure, contactez Domi pour qu'il puisse organiser la suite des opérations au 06 41 00 19 03

Décès

Jean Codina nous a quittés le 23 février à l'âge de 90 ans, Galaand Congnard le 24 février à l'âge de 44 ans et Aline Fourcade le 28 avril à l'âge de 97 ans. Nous adressons nos sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches.

Informations paroissiales

Des messes seront célébrées à l'Eglise Saint Martin **à 18h le 3 juin et à l'église Saint Sylvestre les 23 juin et 14 août à 18h**.



Clara-Villerach

Aiguisons nos sens

A la découverte du petit peuple de la forêt de Clara-Villerach

Dimanche 14 mai, à Villerach

15h-17h : Atelier empreintes,
avec Marcel et Sabrina
RDV salle des fêtes de Villerach

Samedi 27 mai, à Clara

14h-16h : Atelier art-thérapie (enfants accompagnés des
parents) avec Céline : balade dans la nature, lieu
d'expression de sa créativité, temps de méditation
RDV 14h place de la République

Samedi 27 mai, à Clara

18h30-19h30 : Animation autour du magnifique
documentaire L'Esprit des lieux, à l'écoute de notre forêt
avec Simon

19h30-20h : Apéro sous forme d'auberge espagnole.
Boissons offertes par la municipalité. Les participants
amènent tartes, quiches, toast, cake, pizza...

20h, à tombée de la nuit : Atelier d'écoute des chauves-
souris avec Audrey

RDV dès 18h30 à la salle des fêtes

Dimanche 28 mai, à Villerach

10h30-11h30 : Atelier d'hypno-relaxation avec Céline (tout
public à partir de 15 ans, mineur accompagné d'un parent,
personnes âgées, PMR...) : détente et relaxation profonde.
Nombre de places limité, réservation obligatoire auprès de
Céline Bosch 06 28 34 15 55

Dimanche 28 mai, à Villerach

11h-16h : Ateliers de reconnaissance des habitants de
notre forêt avec Marie, Jean-Marie et Sabrina : Balade
avec pique-nique : Identification des papillons et des
animaux à travers leurs crottes et leurs empreintes.
RDV 11h à l'abris-bus

FÊTE
DE LA
NATURE

27-28 MAI 2023

